

AAMTI FORMATION

INITIATION À LA RESPONSABILITÉ ET L'ASSURANCE DES CONSTRUCTEURS

Objectif(s) de la formation

- Acquérir les connaissances générales sur la Responsabilité et l'assurance des constructeurs
- Comprendre ses mécanismes
- Repérer les différentes formes d'assurances des constructeurs

Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances et de compétences

Moyens pédagogiques

Séance de formation en visio-conférence, support pédagogique numérisé, exposé théorique, étude de cas concrets

Équipements pédagogiques

Support pédagogique numérisé, calendrier de formation, projection Powerpoint par partage d'écran

Sanction de la formation

- Certificat de formation de satisfaction à l'apprentissage
- Attestation de présence

Evaluation des acquis

Questions, débats, jeux de rôles, cas-pratiques

Contact

AAMTI FORMATION

01 46 22 52 20

af@aamtiformation.fr

Public(s)

Avocats / Collaborateurs / Juristes

Prérequis

Pas de prérequis

Durée de la formation

1 demi-journée – 9h à 13h00

Date(s) de la formation

Vendredi 13 février 2026

Lieu de la formation

Au choix classe virtuelle ou présentiel* à Paris

* sous réserve des conditions sanitaires et organisationnelles

Intervenant(s)

Maître Michel VAUTHIER

Avocat au Barreau de Paris, Président d'AAMTI FORMATION

Tarif par formation

Prix adhérents AAMTI : 207,00 € TTC

(172,50€ HT - 20% TVA)

Prix non-adhérents : 255,50 € TTC

(212,92€ HT - 20% TVA)

Financement(s)

- FIF-PL pour les avocats www.fifpl.fr

- OPCO pour les collaborateurs
(avocats salariés) et juristes

Modalités Inscriptions

En ligne sur www.avocat immo.fr

Rubrique Formations

Cliquez sur le module de formation de votre choix dans la liste proposée puis sur « M'inscrire à cette formation ».

Pour vous inscrire, vous devez soit avoir créé votre compte gratuitement via l'« Espace Avocat », en haut à droite du site.

Soit en remplissant votre bulletin d'inscription joint ou à télécharger sur la page internet de la formation sur www.avocat-immo.fr, en l'adressant par voie postale avec votre règlement

(Délais d'accès : nous contacter)

Cette formation est prise en compte dans le cadre de la formation continue de la profession des avocats pour une durée de 4h15.

PROGRAMME ET THÉMATIQUES ABORDÉES

Matinée : 9h00 - 13h15

INTRODUCTION : Bref historique de la responsabilité des constructeurs et de l'assurance construction en France.

LA RESPONSABILITE

- La responsabilité des constructeurs (définition de la notion de constructeurs)
- Les responsabilités légales
 - GPA
 - BIENNALLE
 - DECENALLE
- Les responsabilités de droit commun
 - Les désordres intermédiaires
 - Les troubles anormaux de voisinage
- Règle de cumul des responsabilités
- Les prescriptions

L'ASSURANCE DES CONSTRUCTEURS

Bref rappel sur les éléments à prendre en compte attestant de l'assurance des entreprises

- Les assurances obligatoires et les sanctions
- Les assurances facultatives
- Les défaillances d'assureurs

CONCLUSION



Personne en situation de handicap, nous vous remercions de nous contacter au 01 46 22 52



Les programmes mentionnés sont évolutifs et sont susceptibles de modifications dans le cadre de leur actualisation.

Déclaration d'activité de formation de AAMTI FORMATION SCIC Société coopérative d'intérêt collectif par action simplifiée, à capital variable enregistrée sous le numéro 11 75 61843 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France. Siret : 892 472 689 000 17